

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CCAS DE ROQUEFORT  
DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE**

**Séance du 21 juillet 2020 à 11h00**

Le Conseil d'administration du CCAS de ROQUEFORT dûment convoqué le 13 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN, Président.

**Nombre de membres en exercice : 9**

**Nombre de membres présents : 9**

**Nombre de membres représentés : 0**

**Nombre de suffrages exprimés : 9**

Présents :

Mesdames : Oumou DIALLO – Colette LETERME – Béatrice GIRO – Thérèse MELLAC – Muriel MICHAUX – Geneviève RAULET

Messieurs : Jean-Louis CHAU-VAN – Joseph PAGES – Alex VEZZONI

Absents :

Pouvoirs :

**Secrétaire de séance : Thérèse MELLAC**

**7 21.07.2020 – DESIGNATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN**

Monsieur le Président propose au conseil d'administration de procéder à l'installation d'une commission permanente.

Il propose que la commission permanente soit composée de 4 membres et du Président et demande aux membres présents quelles sont les personnes désirant se porter candidats.

L'article R.123.19 impose simplement de respecter le principe de parité entre membres nommés et membres issus du conseil municipal.

Les attributions de la commission permanente relevant d'une délégation du Conseil d'Administration, elle a l'obligation de rendre compte, à chaque séance du Conseil d'Administration, des décisions qui ont été prises sur la base de cette délégation.

Elles devront être notifiées ou publiées selon qu'il s'agisse ou pas de décisions individuelles et transmises en Préfecture pour exercice du contrôle de légalité.

Présentent leur candidature :

- Mme LETERME Colette (élue),
- Mme MICHAUX Muriel (élue),
- Mme RAULET Geneviève (non élue),
- M. VEZZONI Alex (non élu).

Après avoir délibéré le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne **membres de la commission permanente, les élus cités ci-dessus.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
du conseil d'administration

Fait à Roquefort le 21/07/2020

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en préfecture le 22/07/2020

Roquefort, le 21 juillet 2020

Le maire, Président du CCAS

Jean-Louis CHAU-VAN